



NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	28	24
Date de la convocation		
03/04/2025		
Date d'affichage		
03/04/2025		

Séance du 10 AVRIL 2025

L'an deux mil vingt-quatre et le 10 Avril à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de Labenne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Labenne, sous la présidence de M. Stéphanie CHESSOUX, Maire.

Présents : tous les membres à l'exception de HIRIGOYEN Philippe, RONDET Chantal, MAGIEU Philippe, AURIOL René, BELLOCQ Aurélien et TAUZIN Marie-France qui ont donné respectivement pouvoir à BENOIT-DELBAST Jacqueline, LE COADIC Bruno, PETITJEAN Jérôme, BOUCLEY Evelyne, PEREZ Christelle et MAÏS Jean-Michel.

Absent(s) excusé(s) : LAPENU Marie-José, DUSSES Jacques, ETCHEVERRY Anne, CHAVES Jonathan.

Secrétaire de séance : DUBOS Christelle

N°2025-04-10-06/37a Annexe au vote du Budget

Le Conseil Municipal mandate Madame la Maire pour, dans le cadre de l'exécution du budget, engager les différentes dépenses prévues et pour solliciter toutes les subventions utiles, tant en investissement qu'en fonctionnement, auprès des acteurs publics et privés susceptibles de participer au financement au programme que la municipalité va mettre en œuvre :

- Programme de désimperméabilisation auprès de l'Agence de Bassin pour le lotissement du Boudigau ou du Château d'Eau.
- Programme lié à l'étude du recul du trait de côte, la relocalisation du poste de secours, et le programme de lutte contre l'érosion, auprès du Feder, de la Région, du Département et de MACS.
- APCP du Gymnase du collège et les demandes de subvention auprès de l'Etat pour la DETR, de MACS pour les Fils Blanc et Vert, du Conseil Départemental des Landes.
- Les Fils Vert et Blanc auprès de MACS pour la réfection de la toiture de la salle de Basket et du Trinquet.
- L'aide au fonctionnement et à l'investissement de mobilier, de matériel informatique auprès de la DRAC.

Vu le Code Général des collectivités territoriales,
Vu le projet de BP 2025,



Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de mandater Madame la Maire pour présenter les dossiers de subventions cités en supra.

A Labenne, le 11/04/2025

La Secrétaire de séance,

Christelle DUBOS



La Maire,

Stéphanie CHESSOUX



La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Pau à compter de sa publication ou de son affichage et de sa notification au représentant de l'Etat dans le Département. Outre l'envoi sur papier ou dépôt sur place, le Tribunal administratif de Pau pourra être saisi par requête déposée via le site www.telerecours.fr.